

**Avis n° 2010/06-17 relatif
à l'habilitation de l'Université Rennes I
École supérieure d'ingénieurs de Rennes (ESIR)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations D : habilitation d'une nouvelle formation

Vu la demande présentée par l'Université Rennes I École supérieure d'ingénieurs de Rennes (ESIR)

Vu le rapport établi par Geneviève Inglebert (rapporteur principal), Robert Pelletier (membre de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 29 juin 2010

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'école supérieure d'ingénieurs de Rennes (ESIR) a été créée officiellement comme école interne de l'Université Rennes 1 par arrêté le 10 février 2010, avec effet au 1^{er} septembre 2010.

L'école a été dotée de moyens humains et matériels en propre et devrait bénéficier dès sa création d'un contrat d'objectifs et de moyens.

Elle a pour objectif de former et certifier des ingénieurs capables de conduire un projet dans les domaines de la domotique, de l'automatique, de l'informatique, des télécommunications, de l'ingénierie biomédicale, et des matériaux fonctionnels à partir de 2011.

Le champ d'action couvre la conception, le développement et l'exploitation d'infrastructures innovantes dans ces domaines. Ces ingénieurs pourront évoluer dans de sociétés de services et de conseil, dans la production et la distribution de ces infrastructures, leur exploitation, et dans les départements de recherche et développement.

L'ESIR a choisi d'axer l'ensemble de ses formations d'ingénieurs vers l'innovation avec un tronc commun fort en Sciences humaines et Sociales (1/3 environ de la formation académique).

L'objet de la demande est le renouvellement de l'habilitation de la spécialité «informatique et télécommunications», à compter de la rentrée 2012, et la demande d'habilitation d'une nouvelle spécialité «matériaux fonctionnels», à compter de la rentrée 2011

1/ Spécialité Informatique et télécommunications

Cette spécialité, déjà habilitée par la CTI jusqu'à la fin de l'année universitaire 2011-2012, a été intégrée dans l'école ESIR à sa création (Avis 2010/04-10).

Elle est dimensionnée pour des flux de 120 étudiants. Les options sont : Informatique (60/promotion avec 3 sous options), Télécommunications (20/promotion), Domotique, automatique et réseaux pour le bâtiment (20/promotion), Ingénierie biomédicale (20/promotion).

Cette spécialité avait été habilitée pour une durée limitée, dans l'attente de la structuration de la formation des ingénieurs de Rennes-1 sur son site de Rennes.

La CTI note que cette hypothèque est levée.

2/ Spécialité Matériaux

La spécialité vise à former des cadres industriels dans le domaine des matériaux fonctionnels.

Cette formation pluridisciplinaire amène à une double compétence en chimie et physique des matériaux fonctionnels avec une bonne compétence en management et en gestion. Il s'agit de former des ingénieurs dans le domaine des matériaux à l'interface entre la partie R&D, assurance qualité, production et gestion, management en entreprise.

L'effectif initial prévu est de 30 élèves par promotion.

La CTI note **les points forts** de la spécialité envisagée :

- Le bon positionnement à l'international ;
- L'ouverture forte vers des moyens d'analyse difficilement accessibles et intéressant les grandes entreprises ;
- Le bon placement des diplômés du magistère précurseur ;
- Un programme de physique et chimie joint à une ouverture en SHES qui devrait favoriser la création de TPE ou PME par les élèves, dans le domaine des appareillages de contrôle ou de caractérisation des matériaux.

La CTI note un **point de vigilance** : le domaine ciblé est en très large interaction avec la recherche et peut apparaître trop spécialisé à des PME.

Elle rappelle enfin que **l'intitulé des spécialités d'ingénieur doit être très général** et aisément compréhensible par les entreprises et à l'international ; l'affichage du profil et des compétences spécifiques de la formation devant relever de la communication de l'école.

3/ Évolution de l'école

L'ESIR est la 2ème école interne de l'université, l'autre étant l'ENSSAT créée depuis plus de 20 ans sur le site distant de Lannion.

La CTI note les progrès très significatifs fait par l'université pour l'organisation de la formation des ingénieurs sur son site de Rennes, par rapport à la situation qui prévalait avec l'IFSIC et qui occasionnait des remarques négatives récurrentes de sa part.

4/ Synthèse de l'évaluation

La CTI note **les points forts** de l'école

- La stratégie de mutualisation entre les spécialités ;
- Une forte adhésion de l'université au projet et des moyens conséquents attribués ;
- Une équipe motivée appuyée par les industriels ;
- Un fort adossement à la recherche.

Et ses **points faibles**

- Un corps enseignant qui doit encore développer sa culture d'école d'ingénieur
- Un recrutement à surveiller ;
- Le suivi des diplômés à améliorer.

En conséquence, la CTI émet un **avis favorable au renouvellement pour une durée de 2 ans**, à compter de la rentrée 2012 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation de l'Université Rennes-I à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'Université Rennes-I, spécialité Informatique et télécommunications*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

La CTI émet un **avis favorable à l'habilitation pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2011 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation de l'Université Rennes-I à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'Université Rennes-I, spécialité Matériaux*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

La CTI **recommande** à l'école de :

- Poursuivre et amplifier les actions entreprises en matière de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés ;
- Veiller à l'employabilité des diplômés de la spécialité « matériaux » en milieu industriel, avec leur seul diplôme d'ingénieur ;
- Effectuer un suivi des ingénieurs de la spécialité « matériaux » qui poursuivront leurs études en thèse (une piste pourrait consister à commencer par le suivi de la fraction des magistères qui le faisait jusqu'à présent).

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 29 juin 2010
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 6 juillet 2010

Le président



Bernard REMAUD